

Charlotte.K

DE MA VIE D'IDE À MA VIE IDEALE

Le bilan de compétences spécialisé 100% IDE
par Charlotte K

Organisme de formation spécialisé dans
l'évolution professionnelle des infirmiers



Mise à jour le 01/03/2024

Sommaire

Programme	3
La plateforme de formation en ligne « de ma vie d'IDE à ma vie IDEale »	7
La formule charlotte k	9
Résultats des enquêtes de satisfaction	11
Exemples de personnes ayant réalisé notre programme	13
Les 5 façons de financer le programme	14

Programme de formation

« De ma vie d'IDE à ma vie IDEale »

1. Objectifs

Le programme appartient à la famille des bilans de compétences. Il a pour objectif de permettre à un(e) salarié(e), un(e) demandeur(euse) d'emploi ou un(e) chef(fe) d'entreprise d'identifier ses aspirations (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'analyser ses compétences (ses ressources, ses savoirs et ses savoir-faire, ses soft skills, sa valeur ajoutée) afin de définir un projet professionnel. Ce projet professionnel doit lui permettre d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, mais aussi de développer son employabilité et de sécuriser son parcours. Il s'accompagne d'un plan d'action permettant de le mettre en œuvre. Le bilan de compétences est une projection positive vers l'avenir. Il vise également à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

2. Compétences visées

Le bilan de compétences vise à développer la capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de sa carrière professionnelle sur la base d'une meilleure connaissance de soi (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'une meilleure connaissance de ses compétences (ses ressources, ses savoirs et ses savoir-faire, ses soft skills, sa valeur ajoutée). La capacité à analyser le marché de l'emploi, à détecter les compétences recherchées par les employeurs, à identifier des dispositifs pour se former est également développée dans le cadre du bilan de compétences.

3. Public visé et prérequis

Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests.

4. Moyens pédagogiques, méthodes et techniques d'encadrement

Durant le bilan de compétences, le(a) bénéficiaire est accompagné(e) par un(e) formateur(trice). Celui-ci (celle-ci) peut utiliser notamment les techniques suivantes :

- **Tests spécialisés** : test de centres d'intérêt, test de personnalité, test d'évaluation des soft skills, test du créateur d'entreprise, courbe du changement, test des valeurs (Schwarz).
- **Questionnaires d'autoévaluation** : roue d'auto diagnostique, familles de Holland, questionnaire des besoins.
- **Apports de connaissances** : marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement,
- **Enquêtes-métiers** : ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés,
- **Les documents supports** : ces documents sont remis à l'issue de chaque séance (téléchargeables à tout moment sur la plateforme de formation) et rythment le déroulement du bilan de compétences (formation en distanciel asynchrone¹),
- **Rédaction d'une synthèse** : la synthèse reprend les points structurants de la démarche, notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.

5. Déroulement

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires inscrites au Code du travail.

1- Phase préliminaire :

- a) Analyse de la demande du (de la) bénéficiaire et des besoins.
- b) Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin,
- c) Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.

2- Phase d'investigation :

- a) Bilan personnel et tests d'orientation et de personnalité :
 - Analyse du parcours personnel et professionnel,
 - Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité,
 - Réflexion autour des équilibres de vie.

b) Analyse métier /marché et recherches documentaires :

- Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,
- Analyse des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être,
- Identification des « possibles », définition du projet et du plan d'action.

3- Phase de conclusions :

a) Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation,

b) Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,

c) Définition des modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

La durée totale du bilan de compétences inclut les temps d'entretien (présentiel ou distanciel synchrone) et les temps de travail guidé à l'aide de la plateforme de formation en ligne (distanciel asynchrone). Les temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes-métiers ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan de compétences.

1 Une formation en distanciel synchrone est une formation via un outil de visioconférence, une formation en distanciel asynchrone est une formation via un document écrit ou une vidéo sans présence du formateur.

2 Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.

6. Conditions de réalisation de la formation à distance

LES MOYENS D'ORGANISATION DE LA FORMATION À DISTANCE

La formation à distance (en distanciel asynchrone) s'appuie sur des documents de travail téléchargeables en format PDF. Ces documents de travail contiennent des exercices à réaliser ainsi que des tests. Ces documents sont à télécharger à l'issue de chaque entretien par le (la) bénéficiaire (par exemple, à l'issue de l'entretien n°1, le (la) bénéficiaire est invité(e) à télécharger les documents du module 1 de la plateforme de formation en ligne). Le formateur (trice) explique le contenu des documents et donne les consignes au (à la) bénéficiaire oralement. En suivant les documents, le(a) bénéficiaire réalise les tests et les exercices en suivant les consignes indiquées.

ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le (la) même formateur(trice) que celui qui réalise le bilan de compétences. Cet accompagnement et cette assistance se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les coordonnées du (de la) formateur(trice) sont données au (à la) bénéficiaire au démarrage de la formation. Le (la) formateur(trice) doit répondre dans un délai de 48h. En cas d'impossibilité à joindre le (la) formateur(trice) et passé ce délai, le(a) bénéficiaire peut joindre le responsable pédagogique dont les coordonnées sont indiquées dans le Livret d'accueil.

Charlotte K s'assure que le (la) formateur(trice) dispose des compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et l'assistance de la formation à distance. Une formation doit être suivie par tout(e) formateur(trice) désireux(se) de réaliser un bilan de compétences pour Charlotte K. Cette formation s'intitule « Mener un bilan de compétences ». Elle est sanctionnée par l'attribution d'une attestation de compétences. Cette formation concerne l'accompagnement d'un bilan de compétences en « présentiel » ou « distanciel ».

Retour à la fiche de formation

Contenu

Prise de note

Annexes (0)

Bienvenue

Charlotte K

De ma vie d'IDE à ma vie IDEale

Bienvenue !

dans ce programme de reconversion créé par Charlotte K. Infirmière reconvertie, spécialiste de l'évolution et la reconversion



Contenu

Prise de note

Annexes (0)

Introduction

Téléphone rouge

Module 1 : Fixe ton cap

Module 2 : Introspection

Module 3 : Tes peurs et tes blocages

Module 4 : Générer des idées

Module 5 : Place à l'action !

Module 6 : Réaliser ta reconversion ou ton évolution professionnelle

Vie IDEale - Le bilan de compétences

0% complétée

Introduction

Téléphone rouge

Module 1 : Fixe ton cap

Module 2 : Introspection

Module 3 : Tes peurs et tes blocages

Vie IDEale - Le bilan de compétences

0% complétée

Introduction

Écoute ton intuition

L'épanouissement au travail

Le bon état d'esprit

Le développement personnel

Le principe d'alignement

Plaisir, passion et raison d'être

Fixe ton cap

Auto-diagnostic

Les téléchargements de ce module

Module 2 : Introspection

Module 3 : Tes peurs et tes blocages

Introduction

Charlotte K

De ma vie d'IDE à ma vie IDEale

Module 1 : Fixe ton cap





01:09

Les téléchargements de ce module

La présentation du module 1

Télécharger

Les exercices à faire

Télécharger

La checklist

Télécharger

☐ J'ai terminé cette leçon



7. Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et ses résultats

- À l'issue du bilan de compétences, une synthèse de son bilan de compétences est remise
au (à la) bénéficiaire,
- Au cours du bilan de compétences, le(a) bénéficiaire remplit une attestation de présence,
- À l'issue du bilan de compétences, le(a) bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation,
- Il (Elle) répond également à un Quizz d'évaluation des connaissances,
- Six mois après la remise de la synthèse, le(a) bénéficiaire a la possibilité de reprendre contact avec (la) formateur(trice) pour faire un point sur son projet, ses freins et ses réussites au cours d'un entretien (physique ou téléphonique),
- Enfin, une fois par an, Charlotte K réalise une grande enquête sur l'avenir des bénéficiaires de bilans de compétences : « Qu'êtes-vous devenu(e) ? »

8. Personnes en situation de handicap

La prestation est ouverte à tout public. Pour les personnes en situation de handicap, avec l'acceptation du (de la) bénéficiaire, la formation est réalisée entièrement à distance (en distanciel synchrone).

Si besoin, vous pouvez contacter notre référent handicap par email : Charlotte Kerbrat, bonjour@charlottek.fr ou par téléphone : 06 40 97 82 24.

9. Modalités et délais d'accès

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires. Renseignez-vous auprès de votre formateur(trice) référent(e) pour mettre en place le planning de votre bilan de compétences.

10. Tarif

Voir la formule du bilan de compétences ou devis joint (ou commande adressée via moncompteformation.gouv.fr). Cette offre de formation est éligible au CPF* (*Compte Personnel de Formation).

La formule Charlotte K

De ma vie d'IDE à ma vie IDEale - Version intensive - CHARLOTTE K

- 1 entretien conseil (gratuit)
- 2 entretiens individuels (3h) pour identifier vos aspirations professionnelles et personnelles (vos valeurs, vos besoins, votre personnalité)
- 2 entretiens individuels (3h) pour identifier vos compétences et vos potentiels
- 2 entretiens individuels (4h) pour définir votre plan d'action et rédiger la synthèse de votre bilan de compétences.

Soit 24 heures de formation dont 10 heures d'entretiens personnalisés en visioconférence³ auxquels s'ajoutent 7 heures de séances collectives³ et 7 heures de formation à distance⁴ grâce à la plateforme de formation en ligne Charlotte K

- Les bilans sont réalisés par un(e) formateur(trice) en bilan de compétences certifié(e) Charlotte K.
- La durée du bilan de compétences est de 6 à 10 semaines à raison d'1 entretien tous les 10 jours
- 6 modules (équivalent à 7 heures en format en vidéo) sont inclus dans la plateforme de formation en ligne de la méthode Charlotte K.

³ Distanciel synchrone

⁴ Distanciel asynchrone



En financement CPF (pour IDEL et IDE salarié du privé) ou France Travail

1 950 euros nets de taxes

Pour 24 heures de formation dont 10 heures d'entretiens personnalisés

En financement personnel (remise de 20%)

1 520 euros nets de taxes (payables en 3 ou 4 fois)

Pour 24 heures de formation dont 10 heures d'entretiens personnalisés

Coordonnées de l'organisme de formation

CHARLOTTE K - Organisme de formation enregistré sous le numéro 53290940829 - auprès du Préfet de la Région Bretagne. Le numéro SIRET de l'organisme de formation est le 508 979 143 00015. Le siège social est situé 13, rue de Lyon - 29200 Brest.

Contact : 06 40 97 82 24 - bonjour@charlottek.fr <https://www.charlottek.fr/contact>

Résultats des enquêtes de satisfaction

Les résultats indiqués ici ont été rapportés par 34 bénéficiaires ayant terminé leur bilan de compétences entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021, complétés par les résultats de l'enquête 2021.

11. Niveau de satisfaction du bilan de compétences :

97,2 % de taux de satisfaction des stagiaires ayant suivi le programme Charlotte K (Note CPF de 4,86/5 au 31 mars 2022).

12. Ce que le bilan de compétences apporte le plus

- **88,2%** ayant une meilleure connaissance de leurs aspirations (valeurs, personnalité, besoins),
- **96,5%** ayant une meilleure connaissance de leurs compétences (savoirs, savoir-être, savoir-faire),
- **97%** ayant augmenté leur confiance en eux et une manière plus positive de regarder leur parcours professionnel,
- **91,2%** se sentant capables d'analyser le marché de l'emploi, détecter les compétences recherchées, identifier les dispositifs pour se former,
- **97,1%** ayant défini un projet professionnel et personnel enthousiasmant, réaliste et épanouissant,
- **91,2%** ayant envie de se former et/ou d'accéder à un niveau supérieur de diplôme à l'issue du programme,
- **94,1%** ayant une meilleure connaissance des métiers à l'issue du programme.

Pour Charlotte K, l'objectif du bilan de compétences est de mieux connaître ses aspirations (valeurs, besoins, personnalité) et ses compétences afin de définir un projet professionnel et personnel enthousiasmant, réaliste et épanouissant.

13. Niveau de satisfaction du bilan de compétences :

- **100%** ayant réalisé au moins une enquête-métier durant leur bilan de compétences.

14. Type de projet choisi à l'issue du bilan de compétences :

À l'issue du bilan de compétences :

- **38,2%** ayant choisi d'entreprendre une formation pour se reconvertir. À l'issue du bilan de compétences, ils ont déterminé quelle(s) formation(s) suivre et comment la (les) financer,
- **17,6%** ayant choisi de créer ou de reprendre une entreprise,
- **11,8%** ayant choisi de créer une activité en parallèle de leur travail actuel (double activité avec autoentreprise),
- **5,9%** ayant choisi de rester au même poste, mais de changer leur regard sur leur situation professionnelle et/ou personnelle,
- **11,7%** ayant choisi de démissionner afin de changer d'employeur et retrouver un contexte de travail correspondant mieux à leurs aspirations et à leurs compétences,
- **11,7%** ayant choisi de demander une rupture conventionnelle afin de changer d'employeur et retrouver un contexte de travail correspondant mieux à leurs aspirations et à leurs compétences,
- **2,9%** ayant choisi de prendre une année sabbatique.

Pour Charlotte K, l'objectif du bilan de compétences n'est pas de changer de métier de façon systématique, mais plutôt de créer les conditions d'un nouvel équilibre plus motivant et plus épanouissant tout en développant l'employabilité et en sécurisant le parcours de la personne.

Exemples de personnes ayant réalisé « De ma vie d'IDE à ma vie IDEale »

Découvrez les témoignages des IDE que nous avons accompagnées [en cliquant ici](#)

***** Hélène D., Infirmière depuis 12 ans *****

J'avais quelques idées un peu floues de ce que je voulais faire par la suite. Il me manquait les démarches, savoir plus spécifiquement ce que je voulais faire.

Je recommande ce programme avec Charlotte. Elle connaît bien le sujet car elle est passée par là. Elle a énormément de connaissances sur ce qu'on peut faire après. En quoi notre diplôme d'infirmière peut être une valeur ajoutée, peu importe ce qu'on veut faire par la suite. Je recommande totalement Charlotte !

***** Chloé S., Infirmière depuis 15 ans *****

Infirmière libérale, j'ai fait un burn-out. A partir de ce moment, j'ai décidé de faire un bilan de compétences auprès d'un organisme généraliste pour y voir plus clair sur mon avenir professionnel.

Très intéressant mais j'avais trop misé dessus. Je sais juste que le "prendre soin de l'autre" me colle à la peau mais ça restait flou.

L'accompagnement proposé par Charlotte m'a permis de clarifier les différentes pistes et de comprendre celle qui me convenait le mieux. Les exercices qu'elle propose sont concrets et très précis qui nous font avancer dans sa réflexion après avoir été IDE.

***** Karine L., infirmière depuis 6 ans *****

Depuis quelques temps, je ressentais une lassitude, beaucoup de stress, un manque d'intérêt dans mon travail. Je cherchais sur internet tous les renseignements que je pouvais trouver mais ça ne m'éclairait pas. J'ai rencontré Charlotte qui m'a proposé de m'aider, ce que j'ai tout de suite accepté car elle est elle-même infirmière et connaît bien notre quotidien. Cet accompagnement m'a permis de réaliser un travail sur moi-même, mieux me connaître. J'ai pu identifier mes besoins et voir ce qui m'attirait le plus. On a pu aussi échanger en visio, en groupe, avec d'autres infirmiers et ça fait du bien de voir qu'on n'est pas tout seul.

Je recommande Charlotte et ce programme pour tous les infirmiers qui sont en quête de réponses pour leur avenir professionnel.

Les 5 façons de financer le programme

1. Via le CPF

Depuis le 1er janvier 2017, le bilan de compétences peut être financé dans le cadre du CPF*(*Compte personnel de formation). Procédure simplifiée, confidentialité vis-à-vis de l'employeur, délai rapide d'acceptation du dossier, le CPF est le moyen idéal pour financer un bilan de compétences. Le CPF est aussi mobilisable par les agents de la fonction publique et les chef(fe)s d'entreprise.

Depuis le 19 novembre 2019, la demande de financement se fait directement via l'application <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

À noter : Uniquement pour les IDE salariés du privé et les IDEL.

Seuls les IDE du public ayant leur CPF déjà converti en euros peuvent l'utiliser pour notre accompagnement.

2. Via le financement personnel

C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour financer son bilan de compétences, sans inconvénients et longueurs administratifs.

À noter : Nous accordons une facilité de paiement en 3 fois.

C'est la solution la plus simple pour les IDE du public et les IDE qui souhaitent garder leur CPF pour une autre action de formation.

3. Via pôle emploi

Le bilan de compétences peut être financé via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) par le biais de Pôle emploi. En tant que demandeur(se) d'emploi, vous avez aussi le droit de réaliser un bilan de compétences pour redéfinir votre projet professionnel et rebondir plus rapidement.

4. Via le plan de développement des compétences

Le bilan de compétences peut être financé via le « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur (entreprise, association, collectivités). Vous bénéficiez alors du financement intégral de la prestation.

5. Autres solutions de financement

Le bilan de compétences peut également être financé via d'autres dispositifs, notamment via [l'AGEFIPH](#) pour les personnes en situation de handicap ou via le service social de la CARSAT (Caisse de retraite et de prévoyance). Certains dispositifs spécifiques régionaux ou départementaux permettent également de financer cette prestation.

Mentions légales :

La structure générale, ainsi que les textes, photos, images de ce document sont la propriété de Charlotte Kerbrat. Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de Charlotte Kerbrat, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Les informations, pictogrammes, photographies, images, textes, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. À ce titre, toute reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou modification, partielle ou intégrale de ce document sont interdits. La copie sur support papier à usage privé de ces différents objets de droits est autorisée conformément à l'article L122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle. Leur reproduction partielle ou intégrale, sans l'accord préalable et écrit de l'auteur, est strictement interdite.